



Commune de Magenta

Conseil municipal

Liste des délibérations de la séance du 2 juin 2026

N° des délibérations	Objet des délibérations	
31_2026	TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (rapporteur : S. Nowak)	Approuvée
32_2026	RECRUTEMENTS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS (rapporteur : S. Nowak)	Approuvée
33_2026	ACCES AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT (rapporteur : S. Nowak)	Approuvée
34_2026	DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES (rapporteur : B. Busson)	Approuvée



République Française
Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay
Commune de Magenta

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUIN 2026

La réunion a débuté le 2 juin 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur BUSSON Benjamin.

Membres présents :

Madame BREUZON Céline
Monsieur BUSSON Benjamin
Monsieur CHELMAS Jacky
Monsieur CHENET Roderick
Monsieur DENOIS Eric
Madame DURET Celine
Madame FROELIGER Sylvie
Madame GONZALES Celine
Monsieur HENRY Jean-François
Madame LEVESQUE Maryse
Madame MARY Catherine
Monsieur NEUVILLE Herve
Monsieur NOWAK Alain
Madame NOWAK Sylvie
Madame PICHARD Fabienne
Monsieur STEPHANUS Geoffrey

Membres absents représentés :

Monsieur ANSELIN Hervé Pouvoir donné à M BUSSON Benjamin
Monsieur MICHEL Sébastien Pouvoir donné à Mme MARY Catherine

Membres absents :

Madame ROUYER Delphine

Secrétaire de séance : Monsieur NEUVILLE Herve

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 31_2026 - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (rapporteur : S. Nowak)
- 32_2026 - RECRUTEMENTS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS (rapporteur : S. Nowak)
- 33_2026 - ACCES AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT (rapporteur : S. Nowak)
- 34_2026 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES (rapporteur : B. Busson)
- Questions diverses

COMMUNICATIONS

- EVENEMENTS

Le repas des aînés s'est déroulé dans de très bonnes conditions et les retours sont très satisfaisants.

Monsieur Le Maire remercie les élus pour leur contribution au bon déroulement de ce repas ainsi que de la cérémonie du 8 mai et de la béatification de Henri Euzenat.

- RENOVATION DES TERRAINS DE TENNIS

Le chantier a été réceptionné. Des joueurs ont manifesté leur satisfaction et remerciements auprès de la mairie.

- VIDEOPROTECTION

M. DENOIS explique que les tranchées seront rebouchées la semaine prochaine ; s'ensuivront les branchements.

- ALLEE R. MANAYRAUD

Une réunion a été organisée entre les élus et des riverains, ce qui a permis d'échanger et entendre des points de vue divergents ; malheureusement, Le Major n'a pu être présent. Une autre réunion sera organisée en sa présence.

- PARC DE LOISIRS

Depuis la fermeture de l'accès (côté Rossignols), le parc a retrouvé sa sérénité. M. Neuville constate que des personnes s'introduisent par un trou dans le grillage, côté terrains de tennis. Monsieur Le Maire annonce qu'il sera à nouveau rebouché.

DELIBERATIONS

31_2026 - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (rapporteur : S. Nowak)
--

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération N°17-2025 du 2 avril 2025 fixant les tarifs de la restauration scolaire et l'accueil périscolaire,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

De fixer à compter du 1er septembre 2026 les tarifs des repas de la cantine à 4.60 € / repas

De fixer les tarifs du service « accueil périscolaire » comme suit :

• REVENUS	TARIF HORAIRE PAR ENFANT INSCRIT
de 0 € à 1 800 €	1.80 €
de 1 801 € à 2 400 €	2.00 €
de 2 401 € à 3 000 €	2.30 €
de 3 001 € à 3 600 €	2.50 €
de 3 601 € à 4 200 €	2.80 €
de 4 201 € à 4 800 €	3.40 €
de 4 801 € à 5 400 €	3.90 €
+ de 5 400	4.60 €

De plus, il autorise le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

18 voix pour

32_2026 - RECRUTEMENTS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS (rapporteur : S. Nowak)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23,
Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,

Considérant la nécessité de recruter trois agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité lié à l'ouverture de l'accueil de loisirs du 6 au 31 juillet 2026,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement :

- de trois agents contractuels à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation pour assurer l'accueil de loisirs du 6 au 31 juillet 2026.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367.
Dit que les crédits correspondants sont inscrits sur le budget concerné.

De plus, il autorise le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

18 voix pour

33_2026 - ACCES AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT (rapporteur : S. Nowak)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.441-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014 qui prévoit que tout EPCI doté d'un PLH doit adhérer à un dispositif de gestion partagée de la demande,
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté et qui a pour objectif de simplifier les démarches des demandeurs de logements sociaux, d'améliorer la transparence du processus d'attribution, de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale,

Considérant le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement social (PPGD) adopté le 15 décembre 2021,
Considérant l'intérêt d'un accès au SNE pour la commune de Magenta,

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGD) est en vigueur sur la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne pour une période de 6 ans, de 2021 à 2027.

Ce PPGD, imposé par la loi ALUR dans son article 97, vise à donner plus de transparence et de lisibilité aux procédures d'attributions de logements sociaux et à rendre le demandeur acteur de sa démarche. Le plan doit permettre d'améliorer les informations délivrées au demandeur, de veiller à une gestion partagée de la demande sur le territoire et de consolider les partenariats autour du logement social. Il compte également un système de cotation de la demande de logement social qui a été mis en place en 2022.

Le PPGD est réalisé par la Communauté d'Agglomération en association avec les communes membres, l'ARCA (Union Sociale pour l'Habitat en Champagne-Ardenne), les bailleurs sociaux présents sur le territoire, Action Logement et les services de l'Etat.

Par ailleurs, pour que les communes de l'Agglomération puissent également avoir des informations sur les demandes, il est possible pour elles de disposer d'un accès en tant que « consultant » aux informations contenues dans le Système National d'Enregistrement (SNE) afin d'avoir une meilleure lisibilité sur les demandes effectuées sur la commune et de pouvoir orienter au mieux les demandeurs.

Cet accès permettrait à la commune, en tant que commune réservataire :

- D'avoir plus de lisibilité sur les demandes faites sur son territoire,
- De renseigner et d'orienter les demandeurs sur l'avancée de leur démarche,
- D'améliorer la transparence des processus d'attribution.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

De demander auprès de l'ARCA un accès au Système National d'Enregistrement (SNE) avec le profil « consultant sensible » pour la commune de Magenta (Siret 21510614700014).

D'autoriser le Maire à signer toute convention et tout document nécessaire à l'adhésion à ce dispositif.

18 voix pour

34_2026 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES (rapporteur : B. Busson)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que le conseil communautaire, en sa séance du 30 avril 2026, a approuvé à l'unanimité la création de 7 commissions thématiques :

- eau et assainissement
- politique des déchets, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables et de l'environnement
- économie, tourisme, animation du territoire et gestion des grands évènements (Millésium)
- transports, mobilités, voirie (dont transports scolaires)
- éducation, santé, cohésion sociale
- espaces aquatiques
- aménagement, stratégie foncière et équilibre territorial

Considérant que selon le règlement en vigueur, les commissions sont composées de la façon suivante :

- Un représentant et un suppléant pour les communes membres disposant d'un élu au conseil communautaire,
- Deux représentants pour les communes membres disposant d'au moins deux élus au conseil communautaire,
- Six représentants pour les communes membres disposant de quatre élus ou plus au conseil communautaire.

Chaque conseil municipal doit désigner les membres qui composeront chaque commission par délibération.

Considérant que le conseil doit également désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de désigner les élus, membres des commissions communautaires comme suit :

- eau et assainissement : Eric Denois, Alain Nowak
- politique des déchets, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables et de l'environnement : Hervé Anselin, Jean-François Henry
- économie, tourisme, animation du territoire et gestion des grands événements (Millésium) : Fabienne Pichard, Céline Breuzon
- transports, mobilités, voirie (dont transports scolaires) : Eric Denois, Roderick Chenet
- éducation, santé, cohésion sociale : Sylvie Nowak, Maryse Levesque
- espaces aquatiques : Jacky Chelmas, Céline Breuzon
- aménagement, stratégie foncière et équilibre territorial : Benjamin Busson, Catherine Mary
- commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (1 titulaire / 1 suppléant) : Benjamin Busson, Jean-François Henry

De plus, il autorise le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

18 voix pour

Questions diverses

- Les membres de la « commission de contrôle des listes électorales » doivent être désignés par le conseil municipal.
Sont désignés : Maryse Levesque, Alain Nowak, Sylvie Froeliger (Hervé Neuville, suppléant), Jacky Chelmas, Catherine Mary (Sébastien Michel, suppléant)
- M. Chelmas informe de nuisances sonores rencontrées par des riverains de l'Avenue Paul Chandon du fait de la station de lavage présente chez Volkswagen (surtout durant le séchage). Messieurs Anselin et Denois ont prévu de rencontrer le responsable de la concession. M. Henry suggère de faire une mesure de décibels.
- M. Chelmas demande s'il est possible de réaliser un nettoyage de salle de musculation. Mme Pichard explique que, lorsqu'un local est attribué à une association toute l'année, il lui revient d'en assurer le nettoyage. Mme Gonzales suggère de rappeler leurs obligations aux associations. M. Chelmas pense qu'il faut contrôler la VMC de la salle de musculation.
- Mme Levesque souhaite échanger sur le « protocole canicule ». Mme Nowak explique qu'un registre des personnes vulnérables est tenu à la disposition du public en mairie. Les inscriptions se font à la demande du public (pas d'inscription d'office). Lors de l'épisode de chaleur du mois de mai, Mme Nowak a contacté les personnes inscrites.
Une communication préventive sur les risques liés à la chaleur est également assurée via panneau pocket.
Mme Mary conseille d'assurer une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.
- Mme Mary rappelle l'intérêt pour les familles de disposer du planning de l'accueil de loisirs avant l'ouverture de la période d'inscriptions.

- Agenda :

18 juin 2026 dépôt de gerbe au monument aux morts (pas de cérémonie)

19 juin 2026 festivités organisées par l'Adame suite au spectacle de fin d'année du GSAF

14 juillet 2026 cérémonie commémorative

Prochaine séance : jeudi 9 juillet 2026 à 18h30

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h23.

Monsieur NEUVILLE Herve
Secrétaire de séance



Monsieur BUSSON Benjamin,
Maire

